

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1995)

Heft: 73

Rubrik: Musique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ulation des personnes

Le problème du statut de saisonnier

Considéré comme inhumain par les uns, comme indispensable par les autres, le statut de saisonnier ou le statut donnant droit à un séjour de travail de courte durée (quelle que soit l'appellation que l'on donne finalement à ce type de travail) correspond à un réel besoin économique. Il est donc hors de question de le supprimer sans lui trouver une solution de remplacement. Il s'agira, en revanche, de créer un "permis de travail de courte durée eurocompatible" (moins d'un an) qui corresponde aux besoins particuliers de l'économie suisse. L'UE applique déjà le statut de travailleur migrant, semblable, dans une certaine mesure, à celui de saisonnier. Autre aspect important pour la Suisse: les travailleurs en provenance de l'Europe occidentale et au bénéfice d'une autorisation de courte durée ne cherchent pas *a priori* à refaire leur vie ailleurs, donc à quitter définitivement leur patrie. Le regroupement familial, bien que possible, ne sera donc pas nécessairement leur objectif.

Le thème de la libre circulation des personnes ne devient brûlant que s'il est lié au problème des étrangers et des demandeurs d'asile. La crainte d'une surpopulation étrangère et d'une croissance incontrôlée de la population étrangère est profondément ancrée chez les Suisses, qui ont d'ailleurs quelques raisons de se méfier de leurs autorités. Cela fait des années que celles-ci prêchent la stabilisation de la population étrangère, mais jamais cet objectif n'a été atteint. S'ajoutent à cela l'exécution insuffisante des dispositions sur l'asile et l'immigration illégale devant laquelle les autorités semblent impuissantes.

C'est à ce niveau qu'il faut intervenir: d'une part, il faut appliquer rigoureusement le modèle des trois cercles, en d'autres termes, restreindre la pratique dans les 2^{ème} et 3^{ème} cercles pour compenser l'élargissement du 1^{er}; il est certain aussi que l'arrivée d'étrangers provenant de l'Europe occidentale posera moins de problèmes que celle d'émigrants issus d'autres espaces culturels; d'autre part, la Suisse doit clairement définir sa politique d'immigration et d'asile. L'UDC y veillera. Ses tentatives d'imposer une ligne politique claire dans ce domaine se sont déjà repercutées sur la révision de la loi sur l'asile.

L'UDC souhaite que les négociations bilatérales aboutissent, aussi dans le domaine de la libre circulation des personnes. La position de la Suisse n'est pas facile. Les négociateurs sont conscients de leurs responsabilités. Il faut mettre en garde contre de trop grands espoirs. La Suisse peut certes faire état des prestations qu'elle offre déjà dans ce domaine, mais il serait vain de croire qu'elle puisse se contenter de faire des concessions qualitatives et non pas quantitatives. Négocier, c'est donner et prendre. N'oublions pas que la libre circulation des personnes est aussi une chance pour la Suisse puisqu'elle permet à ses jeunes professionnels de faire des expériences dans d'autres pays où leurs diplômes sont reconnus.

Il faut informer davantage sur le fond du problème (et non pas sur les négociations). Il faut que les Suisses sachent de quoi il s'agit réellement: c'est-à-dire de la participation de la Suisse à la libéralisation du marché du travail européen, ni plus, ni moins.

musique

Clara Haskill



► CHEZ PHILIPS, en 12 CD, l'œuvre enregistrée de Clara Haskill. Née en Roumanie, Clara Haskill, peut-être la pianiste du siècle tant son influence fut importante, avait choisi notre pays pour s'y installer définitivement et en prendre la nationalité, après avoir erré d'un endroit à l'autre avant que son immense talent ne fut enfin reconnu. Clara Haskill aurait aimé être violoniste, mais elle souffrait d'une maladie des os qui l'en empêcha. Faisant de longs séjours à Berck-sur-Plage et Leysin, elle surmontait sa douleur pour jouer, toute menue et recroquevillée, avec son immense touffe de cheveux gris. Les grands concertos de Mozart, les œuvres les plus transcendantes de Schumann, — sa préférence — atteignaient des sommets de transparence sous ses mains diaphanes. Et quand, pour les concertos, Igor Markhévitch dirigeait l'Orchestre de la Suisse romande, c'était sublime lorsque cela se passait, la nuit tombée, au bord du lac.

► UN AUTRE MUSICIEN ROUMANIEN avait aussi choisi la Suisse et l'on aimerait que ses rares enregistrements soient réédités. C'était Dinu Lipatti, mort à 30 ans de la leucémie et qui, quelques jours avant de partir, enregistra à Genève, et d'un seul trait, les dix-sept valses de Chopin. Poignant adieu d'un artiste qui était le romantisme fait homme, tout comme Samson François, mais plus discret dans son approche.

► SIGNALONS DEUX AUTRES très intéressantes productions. Chez Claves, un CD pour grand ensemble d'instruments à vent, la Banda Classica créée en 1980 à Zürich par Christian Siegmann, qui présente trois œuvres romantiques pour cette formation d'harmonie, assez ignorée en musique classique, de Emile Hartmann, Wilhelm Berger et Richard Strauss.

Musique romantique pour instruments à vent.
La Banda Classica, sous la direction de Christian Siegmann. Claves, CD 50-9409.